



CRÈCHE LES PETITS LIONS

La crèche Les Petits Lions franchit une étape. Depuis sa création en 2009 par l'association les Petits Lions, la capacité d'accueil de la crèche est de 20 enfants. Chapeautés au préalable par l'association les Petits Lions, l'accueil extrascolaire et la crèche ont intégré la commune début 2014. Après quelques années de fonctionnement, le Conseil communal a chargé un groupe de travail, accompagné d'un mandataire externe, d'étudier les stratégies possibles afin d'optimiser les différentes structures d'accueil extrafamilial.



Pour la crèche, le Conseil communal a opté, dès la rentrée scolaire 2018-2019, pour un développement de la structure et une rationalisation de son fonctionnement, principalement concernant la dotation en personnel. Le nombre de places d'accueil est ainsi passé de 20 à 36. Auparavant divisés en deux groupes, les nourrissons et les enfants sont désormais répartis dans trois groupes distincts, à savoir les bébés de 0 à 18 mois, les moyens de 18 à 30 mois et les grands de 30 mois à l'entrée en classe de première enfantine.

Durant la semaine, ce sont ainsi 80 enfants qui sont accueillis à la crèche les Petits Lions.

L'aménagement d'une surface complémentaire dans le bâtiment le Mouton a non seulement permis d'accroître le nombre de places, mais également d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de travail du personnel. Ainsi le rez inférieur sert aujourd'hui uniquement à l'accueil des enfants de 0 à 30 mois (bébés et moyens), soit 20 enfants au total. Avec le déplacement du bureau de la directrice à l'étage, trois locaux sont désormais dévolus au repos des enfants.

Au rez supérieur, la nouvelle surface à disposition permet d'accueillir 16 enfants de 30 mois jusqu'à l'entrée en classe de première enfantine. Il a été procédé à un cloisonnement partiel de la pièce, afin de créer un espace de repos. Le montant des travaux est resté modeste, les adaptations à apporter aux locaux étant minimes.

Avec l'augmentation de la capacité de la crèche, il a été nécessaire de procéder à l'engagement de personnel supplémentaire pour veiller au bien-être des enfants. Mme Catherine Vidrequin, la directrice, supervise ainsi une équipe composée d'éducatrices, d'assistantes socio-éducatives et d'auxiliaires, mais également de deux apprenties et deux stagiaires.



Le Conseil communal remercie la directrice et le personnel de leur engagement qui a rendu possible l'agrandissement de la crèche dans un délai de mise en œuvre très court.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Catherine Vidrequin, Crèche les Petits Lions, Rue de l'Eglise 18, Case postale 71, 1616 Attalens, Tél. 021 947 35 24, courriel : creche@attalens.ch



ECOLE

❖ **Patrouilleurs scolaires et « patrouilleurs-coachs »**

Les enfants ont une perception du trafic différente des adultes. Ils n'arrivent souvent pas à reconnaître les dangers à temps et à réagir de façon correcte. Les patrouilleurs scolaires sont donc là pour assurer leur sécurité lorsqu'ils traversent la route à des endroits sensibles.

A Attalens, la sécurité était assurée jusqu'à ce printemps aux passages piétons de la route cantonale, à côté du parking du centre-village et à la rue de l'Eglise, face à l'école. A l'avenir, les patrouilleurs scolaires « classiques », munis d'un gilet et d'une palette, continueront de veiller à la sécurité des enfants à la rue de l'Eglise.

Ils ne seront par contre plus autorisés par la Police cantonale au passage piétons du centre-village, en raison des travaux actuellement en cours et de l'aménagement futur de la zone 30. Rappelons, en effet, qu'il n'y a pas de passages piétons marqués au sol dans les zones 30. Pour garantir néanmoins la sécurité routière des enfants à la Grand-Rue, un nouveau modèle a été mis en place en concertation avec la Police cantonale : les « patrouilleurs-coachs ». Des adultes, munis uniquement d'un brassard, s'assurent que les enfants respectent les règles inculquées lors des leçons d'éducation routière : s'arrêter, regarder et écouter, traverser en marchant.

Le cas échéant, ils peuvent accompagner les enfants lors de leur traversée, sans toutefois immobiliser la circulation avec une palette.

❖ **Nous encourageons tous les écoliers qui le peuvent à se rendre à l'école à pied.**

Le système Pédibus constitue un accompagnement sûr, qui permet de développer une mobilité autonome des enfants. Vous souhaitez développer une ligne Pédibus ? Pour toute information contactez :



M. Michael Dayer, responsable d'établissement, courriel : direction.ep.attalens@fr.educanet2.ch, Tél. 021 947 38 51,

Mme Séverine Emery, coordinatrice Pédibus Fribourg, courriel : fribourg@pedibus.ch, Tél. 076 430 05 58, www.pedibus.ch

Les parents devraient éviter de faire office de taxi, chaque voiture supplémentaire aux abords ou sur le trajet de l'école constituant un danger pour les autres enfants.

Si des enfants doivent néanmoins être amenés à l'école en voiture, ils doivent être déposés au parking de la Condémine, les « patrouilleurs-coachs » assurant la sécurité lors de la traversée de la route cantonale.



Collecte des déchets ménagers

SACS POUBELLE DE COULEUR

A partir du 1^{er} janvier 2019, les déchets ménagers devront être déposés dans les nouveaux sacs poubelle officiels de la commune d'Attalens de couleur verte.

Les vignettes seront encore admises durant une période transitoire allant de janvier à fin mars 2019. A partir du mois d'avril 2019, l'utilisation des vignettes ne sera plus autorisée. Vous pourrez vous faire rembourser le solde de vos vignettes à l'administration communale jusqu'au 31 mai 2019.

De plus amples informations à ce sujet vous seront communiquées prochainement.



Conseil communal

NOMINATION DE MADAME FRANCOISE JOLIVET



M. Jacques-André Vulliens, Conseiller communal, est décédé le 13 septembre 2018 des suites d'une cruelle maladie, affrontée avec courage. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Un hommage lui sera rendu dans l'Attalens Info de décembre 2018.

Mme Françoise Jolivet, première des viennent-ensuite de la liste ECD, a été élue au Conseil communal et a pris ses fonctions le 3 septembre 2018. Mme Jolivet, qui exerçait depuis le début de l'année 2018 l'activité de secrétaire du Conseil général d'Attalens (voir l'Attalens Info de juin 2018), a démissionné de cette fonction pour se consacrer à son nouveau rôle de Conseillère communale.



Personnel communal

DEPART A LA RETRAITE DE VITTORIO RANINI

M. Vittorio Ranini prend sa retraite après avoir travaillé 30 ans au service de voirie de la commune d'Attalens.



Sa trajectoire professionnelle

Avant de débiter à la commune, M. Vittorio Ranini a travaillé dans une entreprise de maçonnerie, puis comme encadreur, métier qui l'a attiré, car il est lui-même peintre à ses heures.

Il a débuté au service de l'édilité de la commune d'Attalens le 1^{er} mai 1988. Son chef d'alors, M. Roger Monnard, dit Colombo, lui a tout appris.

Vittorio connaît par cœur tout le réseau d'eau de la commune. Mémoire vivante du service de voirie, il a en partie «formé» ses chefs successifs en leur transmettant son savoir.

Ses satisfactions

Vittorio dit avoir tout apprécié dans son travail, car il était très varié.

Il avoue cependant avoir eu un plaisir tout particulier à fabriquer de nouveaux objets à partir de matériaux recyclés. Lorsque le sagex était encore recyclé à la déchetterie, il avait par exemple inventé une machine pour le broyer afin qu'il prenne moins de place dans les sacs.

Ce qui a changé

Les premières années, ils n'étaient que deux employés au service de voirie. La plupart des travaux s'effectuaient à la force des bras, à la pelle et à la pioche : creuser des fouilles, entretenir les routes, etc. Tout prenait plus de temps.

En hiver, alors qu'il y avait plus de neige, le personnel était moins nombreux qu'aujourd'hui. En l'absence de son collègue malade, il lui est arrivé de déneiger seul toutes les routes communales! « Les citoyens étaient plus patients qu'aujourd'hui ».

Un hiver, il avait passé tellement de nuits au volant du chasse-neige qu'il en avait perdu le sommeil. Un somnifère plus tard, il a enfin pu se reposer puisqu'il a dormi 24 heures d'affilée !

Sa retraite

Vittorio entend bien profiter de sa famille et de ses petits-enfants.

Durant ses loisirs, avec les matériaux récupérés à la déchetterie, il imagine et fabrique des sculptures qu'il installe ensuite dans son jardin. Il a déjà imaginé son prochain projet : la sculpture d'un homme... invisible. On se réjouit de voir le résultat !



Réaménagement de la route cantonale

FIN DES TRAVAUX VALTRALOC

La dernière étape des travaux Valtraloc, allant de la rue de la Grande-Fin au centre-village, se terminera à la fin de l'année 2018.

Le revêtement phonoabsorbant, qui a pour fonction d'atténuer le bruit de la circulation, sera quant à lui posé au printemps 2019.



Taille en bordure de route - Ailante et liste des plantes autorisées

ARBRES, ARBUSTES ET HAIES VIVES

Taille des arbres en bordure de route

Avec l'arrivée de l'automne, nous rappelons que les haies doivent être entretenues, et plus particulièrement en bordure de route. En effet, la Loi sur les routes (art. 94 et 95) oblige les propriétaires à tailler chaque année les arbres, arbustes et haies vives *bordant les voies publiques* **avant le 1^{er} novembre**. Passé cette date, les services communaux pourront procéder à la taille sur le domaine privé aux frais des propriétaires et selon le tarif fixé par le Conseil communal.

Haies : sur les tronçons rectilignes, les branches des haies doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la route et ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

Dans les courbes, les plantations sont interdites lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité.

Arbres : aucun arbre ne peut être planté à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée.

Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m.

Liste des plantes indigènes autorisées

Nous rappelons que la liste des principales plantes indigènes autorisées (annexe 3 du RCU) peut être consultée sur le site internet de la commune (www.attalens.ch - règlement communal d'urbanisme).

L'ailante - un arbre envahissant

L'ailante est un arbre d'origine de l'est de la Chine et du nord du Vietnam. Sa croissance est particulièrement rapide et sa reproduction particulièrement efficace. Pourquoi lutter contre l'ailante ?

L'ailante est une plante concurrentielle capable de prendre le dessus sur n'importe quelle espèce locale. Il représente ainsi une menace pour la biodiversité et le rajeunissement naturel des forêts indigènes. Son écorce, ses feuilles et son pollen peuvent provoquer des irritations cutanées et des réactions allergiques.



Le Service des forêts et de la faune du canton de Fribourg récolte des données sur l'ailante. Si vous connaissez des endroits où l'ailante est présent, merci de l'en informer en mentionnant le lieu exact (carte, coordonnées GPS, adresse) : invasive@fr.ch, Tél. 026 305 23 43.

En cas de doute, vous pouvez contacter le service de voirie de la commune d'Attalens qui se rendra sur place pour effectuer un contrôle : Tél. 021 947 40 64, edilite@attalens.ch



Enfance et jeunesse

LE PROJET FriTIME S'INVITE EN BASSE-VEVEYSE

L'Atelier Jeunesse de la Veveyse, en partenariat avec les sociétés locales, travaille actuellement à la mise en place du projet FriTime.

L'objectif est de créer des espaces de loisirs et d'échanges qui permettent de valoriser l'action des sociétés locales auprès des jeunes. Ce projet a pour but de diversifier les offres de loisirs (culturelles, sportives, etc.) destinées aux enfants et aux jeunes de la Basse-Veveyse.

A cet effet, douze activités par année seront proposées dans les communes d'Attalens, Bossonnens, Remaufens et Granges, ceci durant quatre ans. De plus amples informations concernant FriTime seront communiquées à la population d'ici la fin de l'année.

Vous avez des idées d'activités ? Vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ? Contactez

Mme Anne Tornay, Répondante Jeunesse Veveyse, Tél. 079 350 2829, www.fritime.ch, www.atelier-jeunesse.ch



Salle polyvalente du bâtiment scolaire les Blés à Attalens

JOURNEE DU CINÉMA – LE 26 NOVEMBRE 2018

à  **ROADMOVIE** Attalens le 26 novembre 2018

Chaque automne, le cinéma itinérant Roadmovie parcourt la Suisse pour présenter de grands films dans des communes dépourvues de salle de cinéma.

L'après-midi, un programme varié de courts-métrages suisses sera proposé aux élèves de l'école primaire. La séance sera animée par un membre de Roadmovie et a pour but de familiariser les élèves au monde du cinéma.

Une soirée cinéma ouverte au public sera organisée en fin de journée, avec la projection d'un film suisse actuel, L'Ordre divin. Réservez d'ores et déjà la date. Des informations plus détaillées seront communiquées cet automne.



Halle triple du Lussy à Châtel-St-Denis

FÊTE DU JEU – LE 17 NOVEMBRE 2018

La deuxième édition de la Fête du Jeu aura lieu le 17 novembre 2018 de 14h à 22h à la Halle triple du Lussy à Châtel-St-Denis.

Plusieurs activités seront proposées : Babyfoot, jeux de société divers, tournoi de jeux vidéo, parties géantes de Loup-Garou, etc.

Cette journée tout public est organisée en partenariat avec les ludothèques d'Attalens et de Châtel-St-Denis, Midnight Games Attalens et l'Atelier Jeunesse de la Veveyse.



Ecole des Parents

CONFÉRENCE – STOP AUX CRISES

L'école des parents organise une conférence **Stop aux crises !** à la crèche les Petits Lions, Rue de l'Eglise 18, **à Attalens le jeudi 11 octobre 2018 de 19h00 à 21h00.**

Pour plus de renseignements et vous inscrire, consultez le site de l'école des parents : www.edpfr.ch



Accueil libre

ATELIER JEUNESSE DE LA VEVEYSE



L'Atelier Jeunesse de la Veveyse (AJV) est une association qui s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

L'AJV propose des accueils hebdomadaires ouverts à tous les jeunes du district âgés de 10 à 18 ans. Ces accueils sont des lieux de rencontre, où les jeunes peuvent venir se détendre et profiter du matériel à disposition (jeux, ordinateurs, cuisine, etc.) durant leur temps de loisirs. Ils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par au moins une animatrice socioculturelle
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

L'AJV propose également des événements plus ponctuels en lien avec la jeunesse (manifestations, sorties, soirées, etc.) et soutient les jeunes dans la réalisation de leurs projets (conseil pour former une association, organiser une soirée, trouver un local de répétitions, etc.).

Les accueils libres dans les locaux de l'AJV à Châtel-St-Denis ont lieu toutes les semaines le mercredi de 13h30 à 16h00 pour les 7-8H et de 16h30 à 18h30 pour le CO et le vendredi de 15h30 à 17h30 pour les 7-8H et de 16h15 à 19h00 pour le CO.

Les accueils libres ont été initiés dans les communes du district fin 2016 et généralisés à toute la Veveyse à la rentrée 2017. Les accueils libres d'Attalens se déroulent le jeudi soir toutes les deux semaines de 15h15 à 18h15 à l'ancien atelier de couture et rencontrent un franc succès. Pour l'année 2017-2018, après un début en douceur, les accueils ont connu un succès croissant avec une fréquentation d'environ 17 jeunes au deuxième semestre, la majorité provenant d'Attalens.

Envie de ?

- Te retrouver entre amis
- Ecouter de la musique
- Faire de la pâtisserie
- Jouer au babyfoot et au ping-pong
- Regarder un film
- Organiser un tournoi de foot
- Etc.

Passes à l'Atelier Jeunesse !

Place d'Armes 5, CP 414 - 1618 Châtel-St-Denis
www.atelier-jeunesse.ch - info@atelier-jeunesse.ch
Tél. +41 (0) 79 409 87 57 / +41 (0) 79 350 28 29

Tu veux savoir quand l'AJV est à Attalens? www.atelier-jeunesse.ch



@atelierjeunesse